



**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
DE GRADE - ANNÉE 2024**
**CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS
TERRITORIAUX**
**POUR L'ACCES AU GRADE DE ADJOINT ADMINISTRATIF
TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ;

Vu la délibération n°2-2023-10-10-4 du 10/10/2023 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°2021-139 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/01/2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme BLONDEAU Isabelle</i>	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	1	Ancienneté
<i>Mme BOUDOT Sylvie</i>	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	2	Ancienneté
<i>Mme CERESA Annette</i>	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	3	Ancienneté
<i>Mme LAMADON Agnès</i>	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	4	Ancienneté
<i>Mme VERVERKEN Josette</i>	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	5	Ancienneté

Total des agents promouvables : 5

Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 5

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 5

Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 5

Article 2 :

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à PONTAUMUR, le 13/12/2024

**Le Président,
Cédric ROUGHEOL**

